

Crest

SAILLANS

L'assemblée générale de la bibliothèque en distanciel

En raison de la situation sanitaire, la bibliothèque de Saillans a décidé de tenir son assemblée générale en distanciel. Pour les adhérents disposant d'une adresse de courriel, les documents et le bulletin de vote seront envoyés par mail et ils pourront renvoyer leur bulletin de la même façon. Pour ne pas priver lectrices et lecteurs dépourvus d'une adresse de courriel, les documents seront disponibles à la bibliothèque (rapport moral et d'activité, bilans financiers, perspectives) ainsi qu'un bulletin de vote et un pouvoir.

Le vote ou le pouvoir (en cas d'empêchement) seront recueillis jusqu'au 14 février, soit pendant une permanence (le mercredi de 10 à 12 h et le samedi de 10 à 12 h 30) soit dans la boîte aux lettres au 2, Grande Rue à Saillans.